REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-+++++++-

DECRET N° 88-411 du 18 Octobre 1988

portant nomination et promotion à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;

VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;

VU la Décision N° 88-64/ANR/CP/P du 30 Septembre 1988 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président de la République à décerner à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin le Grade de Chevalier à Monsieur Wolfang OBERREIT du Service des Volontaires Allemands en fin de contrat au Bénin ;

SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 30 Septembre 1988 :

.../...

AU GRADE DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

Monsieur Wolfang OBERREIT,
du Service des Volontaires Allemands
en fin de contrat au BENIN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin,

Barthélémy OHOUENS.-

Ampliations : PR 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 - CF/ANR 4 - PPC 2 - SGCEN 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - SPD 2 - ONEPI 2 - DCCT-CSM 2 - IGE et ses Sections 4 - UNB-FASJEP-INSJA 6 - BN-DAN 4 - Préfets 6 - JORPB 2 - Intéressé 1.-